

*Initiatives ministérielles*

pays. Il semble que, chez nous, on ne se soit pas préoccupé de ces détails.

Nous avons eu des consultations et nous avons travaillé avec diverses localités de tout le pays. J'ai eu le plaisir de travailler avec des membres des communautés de Vancouver, Calgary, Terre-Neuve, St. Catharines et Montréal. Le résultats de ces consultations avec des entreprises se trouvent dans le projet de loi C-102. Ce qui est surtout important, c'est que les entreprises, l'industrie et les manufacturiers ont eu un rôle à jouer dans ces changements.

Voici d'autres avantages: rationaliser et regrouper les programmes canadiens de report des droits, simplifier l'administration, améliorer la situation des mouvements de trésorerie et, surtout, permettre aux entreprises de ces régions et de ces municipalités de commercialiser efficacement leurs programmes dans ces régions.

Les régions que nous représentons, quelles qu'elles soient, ont toutes certaines possibilités. Ce projet de loi permettra aux équipes des diverses communautés de créer leur créneau en matière d'exportation. Nous avons des produits différents d'un bout à l'autre du pays, ce qui fait que nous pouvons tous tirer parti d'exportations supplémentaires.

Comme on le disait dans le rapport des affaires étrangères et du commerce international, au printemps, la création et la promotion d'une orientation internationale pour les entreprises canadiennes devraient être un objectif prioritaire. Le projet de loi C-102 nous aide à atteindre cet objectif en donnant aux entreprises et, aux collectivités accès au programme, comme je l'ai mentionné plus tôt et en permettant aux programmes de développement économique de s'épanouir. Il ne les gêne pas. Il aide les manufacturiers canadiens à faire bouger les choses, ce qui, à la longue, se traduit par la création d'emplois au Canada.

• (1605)

J'aime tout particulièrement le libellé du projet de loi. Comme l'a mentionné mon collègue d'en face, le projet de loi est très épais. Pour les marchandises transformées au Canada, le projet de loi prévoit la remise des droits, de la taxe d'accise et autres afin de diminuer le coût de revient. En outre, ce projet de loi permet aux nouveaux manufacturiers et aux sociétés débutantes de se lancer en affaires, au lieu de devoir produire des antécédents. Permettre à de nouvelles entreprises de se lancer dans l'exportation favorisera l'expansion de notre commerce extérieur.

La rationalisation des droits de douanes et des exigences tarifaires rendra la vie plus facile aux manufacturiers canadiens. Il est vrai que nous allons devoir leur demander de rendre des comptes, mais c'est mieux que d'imposer des restrictions.

Je me souviens que, lorsque j'ai visité les zones franches aux États-Unis, il était obligatoire qu'il y ait une barrière physique. Le projet de loi C-102 supprime cette exigence. Le système sera facile, simple et conçu de façon à améliorer encore davantage la position des manufacturiers canadiens sur le marché international.

Les marchandises importées et les marchandises nationales seront interchangeables. Un grand nombre des points mentionnés par les orateurs précédents seront avantageux. Après avoir visité quelques 60 zones franches aux États-Unis et avoir parlé avec diverses personnes dans ces zones, il me semble que ce

gouvernement, avec la coopération des parties visées par ce projet de loi, a amélioré de façon substantielle la manière de faire des affaires au Canada.

Comme je le disais plus tôt, le gouvernement du Canada a le devoir d'aider les entreprises à faire bouger les choses. Les dispositions actuelles de la loi régissant les activités qui ont lieu dans les entrepôts de douane, telles que l'entreposage, l'emballage, le ré-emballage, l'étiquetage, l'entretien normal conformément aux lois canadiennes applicables et les essais, seront maintenues mais il y aura en outre des améliorations. Je pense que c'est dans cet esprit que nous, en tant que gouvernement, devons continuer à étudier les systèmes existants au Canada, dans le cas présent les programmes de report et de remise des droits, en vue d'apporter les améliorations qui s'imposent au fur et à mesure que nous progressons.

Au fil des ans, la recherche nous donne des produits nouveaux, le cycle de vie des produits change et, par conséquent, notre système comptable doit changer. Dans ce projet de loi, le temps d'entreposage a été porté à quatre ans. Cela permettra à diverses entreprises et sociétés du secteur manufacturier de planifier leur productivité, de déterminer leur propre cycle de productivité, plutôt que de laisser le système leur dicter comment produire.

Lors de discussions antérieures, j'ai mentionné les 60 zones franches avec lesquelles notre comité a échangé des informations. Il semble que, dans cette proposition du gouvernement et dans la présentation qui a été faite, nous ayons pris ce qu'il y avait de mieux dans beaucoup de ces zones franches et que nous l'ayons incorporé dans notre propre structure. C'est une approche d'équipe à la réalisation de quelque chose.

De ce fait, nous augmenterons nos exportations. De plus en plus de compagnies et d'entreprises verront que, bien que leurs compétiteurs soient peut-être improductifs, ils collaboreront à accroître nos exportations à travers le monde. Nous sommes dans une situation mondialisée et ces améliorations viennent à temps, alors que nous attendons le budget de l'an prochain.

• (1610)

Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur la façon dont le secteur manufacturier bénéficiera de cette proposition. Trop souvent, nous considérons le secteur manufacturier et les emplois qu'il crée un peu à la légère. Nous oublions que quelque 1,8 million de Canadiens sont employés directement dans la fabrication et plus de 2 millions en dépendent pour leur gagne-pain. Presque 50 p. 100 des biens manufacturés au Canada sont exportés. En 1980, c'était 25 p. 100, mais maintenant nous en sommes à 50 p. 100.

Je voudrais aussi attirer l'attention de la Chambre sur le fait qu'une grande partie de la recherche et du développement dans ce pays, environ 75 p. 100 dans le secteur privé, concerne le secteur manufacturier.

Avec l'aide du projet de loi C-102, je suis sûr que beaucoup d'entreprises manufacturières et autres profiteront du système car il réduit le coût pour les entreprises. Lorsque nous réduisons le coût, il se fait plus d'affaires et nous pouvons mieux soutenir la concurrence à l'échelle internationale.

Le gouvernement continue à travailler à la simplification des procédures administratives et à l'amélioration de l'efficacité du système. Il aide les sociétés et les entreprises à consacrer plus de temps à la vente, à la recherche et à la productivité. Cela améliorera nos possibilités d'exportation ainsi que la qualité et le prix